



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

850, rue Principale
Saint-Ambroise-de-Kildare
(Québec) J0K 1C0
☎ 450 755-4782
☎ 450 755-4784
✉ info@saintambroise.ca

AVIS PUBLIC

Aux personnes habiles à voter de la municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, René Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité :

1. QUE lors d'une séance ordinaire tenue le 14 septembre 2020, le conseil municipal de Saint-Ambroise-de-Kildare a adopté le projet de règlement suivant :
 - ✓ **Règlement 791-2020, modifiant le règlement de construction 392-1991, ayant pour effet de modifier et d'ajouter des normes relatives aux fondations des bâtiments principaux.**
2. QUE le projet de règlement 791-2020, conformément à la Loi, sera soumis à une consultation publique quant à ses objets et aux conséquences de son adoption lors de l'assemblée publique qui se tiendra le mardi 13 octobre 2020, à 18 h 30, à l'hôtel de ville, situé au 850, rue Principale.
3. QU'au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet;
4. QUE ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;
5. Ledit règlement s'applique sur tout le territoire de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare;
6. **COVID-19**

Consultation du règlement – Les bureaux municipaux sont fermés au public. Vous pouvez consulter ledit règlement sur le site internet de la Municipalité www.saintambroise.ca ou communiquer avec le soussigné au numéro 450-755-4782 au poste 102.

Assemblée publique – Les citoyens qui désirent assister à l'assemblée doivent s'inscrire au 450-755-4782 poste 104, ou par courriel à greffe@saintambroise.ca, avant 9 h 00 le 13 octobre 2020. Prendre note que dans le contexte actuel, le nombre de personnes pouvant être présent dans l'immeuble est limité à 9 citoyens à la fois avec le couvre visage. Advenant un nombre supérieur de personnes, il y aura une prolongation des heures pour la consultation publique qui sera jusqu'à 20 h 30 ou jusqu'à la fin des personnes en attente dans la file. Les citoyens qui ne peuvent se présenter à l'assemblée de consultation, nous vous invitons à transmettre vos questions ou commentaires par courriel à greffe@saintambroise.ca ou par la poste avant 9 h 00 le 13 octobre 2020.

Ces circonstances sont mises en place pour le respect des normes de distanciation sociale.

DONNÉ À SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE, CE 24^e JOUR DE SEPTEMBRE 2020.

René Charbonneau
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, René Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 24^e jour de septembre 2020, entre 12 h et 16 h, et que j'ai fait publier ledit avis dans le Journal L'Action du mercredi 30 septembre 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 24^e jour de septembre 2020.

René Charbonneau
Directeur général et secrétaire-trésorier